

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
Omnibus		Poste Omnibus		Omnibus		Poste Omnibus		Omnibus		Poste Omnibus		Omnibus		Poste Omnibus		Omnibus		Poste Omnibus		Omnibus		Poste Omnibus	
CAHORS — D.	6 <sup>h</sup> 25	12 <sup>h</sup> 47	5 <sup>h</sup> 53	PARIS — D.	2 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 42	11 <sup>h</sup> 11	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 30	3 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 10	CAPDENAC D.	7 <sup>h</sup> 45	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 10	
Mercure	6 41	1 14	6 6	Expres	8	8	Sept-Ponts	4 53	11 11	5 37	BORDEAUX	7 25	10 35	4 40	CAHORS — D.	7 40	11 30	5 10	Lamadefaine	7 56	11 44	5 21	
Parnac	6 54	1 26	6 19	BORDEAUX	8	8	Cleure	5 11	11 29	5 57	Montauban D.	7 40	10 49	4 54	Yers	8 11	12 15	5 38	Toirac	8 10	12 3	5 34	
Luzoch	7 3	1 34	6 28	M-Libos — D.	8 40	3 50	Libenac	5 20	11 39	6 11	Penneuve	7 40	10 49	4 54	Saint-Géry	8 18	12 18	5 44	Montbrun, hal.	8 20	12 29	5 43	
Castelfranc	7 13	1 47	6 44	Fumel	8 48	3 55	Montpezat	5 31	11 52	6 25	Albas	7 40	10 49	4 54	Conduché	8 34	12 55	6	Cajarc	8 31	12 42	5 53	
Puy-l'Evêque	7 31	1 59	6 58	Solures-Touzac	9 10	3 28	Bordeaux	5 45	12 6	6 42	Causado	8 18	11 19	5 24	St-Girg, halte	8 42	1 13	6 6	Calvignac, hal.	8 45	1 5	6 9	
Duravel	7 43	2 8	7 8	Buravel	9 10	3 28	Causado	5 55	12 16	6 56	Borredon	8 33	11 30	5 35	St-Martin-Lab.	8 53	1 25	6 16	St-Girg, halte	9 3	1 36	6 31	
Solures-Touzac	7 53	2 18	7 18	Puy-l'Evêque	9 19	3 43	Réville	6 5	12 26	7 8	St-Martin-Lab.	8 53	11 30	5 35	Conduché	9 11	1 45	6 38	Conduché	9 11	1 45	6 38	
Fumel	8 3	2 29	7 32	Gastelfranc	9 34	4 5 9 52	Albas	6 13	12 34	7 28	Calvignac, hal.	9 4	1 59	6 35	Saint-Géry	9 25	2 12	6 51	Saint-Géry	9 25	2 12	6 51	
M-Libos — A	8 13	2 35	7 39	Luzoch	9 47	4 19 10 6	Penneuve	6 22	12 43	7 45	Montpezat	8 57	11 51	5 54	Cajarc	9 17	1 59	6 35	Yers	9 34	2 29	7	
BORDEAUX	3 51	8 11	7 39	Parnac	9 57	4 30 10 17	Montauban, A.	6 39	1	7 45	Lahenque	9 19	12 9	6 15	Montbrun, hal.	9 33	2 23	6 51	Toirac	9 44	2 46	7 9	
PARIS — A	11 46	4 18	2 49	Morens	10 9	4 43 16 29	BORDEAUX	10 40	6 05	7 45	Cleure	9 29	12 18	6 24	Toirac	9 44	2 36	7 1	Lamadefaine	9 58	3 9	7 22	
				CAHORS — A	10 25	5 1 10 47	TOULOUSE A	8 25	3 55	9 41	Sept-Ponts	9 42	12 30	6 35	CAPDENAC A.	10 14	3 27	7 27	CAHORS — A.	10 6	3 20	7 31	

Cahors, le 25 Novembre.

## LA DISCUSSION DU BUDGET DEVANT LA CHAMBRE

Il était facile de prévoir que la discussion du budget fournirait à la Chambre l'occasion de faire éclater son incohérence et son impuissance. Néanmoins, les événements de ces derniers jours dépassent toutes les prévisions. Le gouvernement, la commission du budget et les députés ont rivalisé de zèle pour aggraver une situation déjà suffisamment compromise. M. le ministre des finances a déposé son grand plan financier au mois de mars. La commission du budget a passé, depuis cette époque, d'interminables séances à le discuter, à le corriger, et, finalement, à le réduire à néant. Elle tenait à faire, dès cette année, l'expérience d'un nouvel impôt sur le revenu, et elle n'a consenti à y renoncer qu'à une condition formelle : c'est que le gouvernement lui donnerait satisfaction l'année prochaine. Les négociants, les industriels, les agriculteurs et les capitalistes, y compris les rentiers, ne seront pas oubliés dans la loi de finances de 1888.

Provisoirement, on cherche à élaborer un « budget d'attente ». La Chambre a voté, jeudi dernier, une résolution inattendue. Elle a décidé, sur la proposition de M. le comte de Douville-Maillefeu, de soumettre le budget à un nouvel examen de la commission; elle lui a intimé l'ordre de combler le déficit sans emprunt, sans augmentation des impôts, sans création de nouvelles ressources, par la seule puissance d'une volonté forte et par un prodige instantané d'économie. Il a suffi de cette intervention d'un membre de l'extrême gauche,

qui ne s'était signalé jusqu'ici que par l'originalité de ses interruptions et de ses allures, pour balayer à la fois le projet du gouvernement et celui de la commission.

Voilà un fait assez extraordinaire; mais ce qui l'est plus encore, c'est celui qui a suivi. Après une suppression de séance d'une heure et demie, pendant laquelle la commission du budget et le gouvernement ont conféré ensemble, M. Rouvier est monté à la tribune pour déclarer que la commission avait « entrevu un moyen d'équilibrer le budget en restant dans les termes de la formule qui venait d'être votée ». Le gouvernement a demandé à en délibérer en conseil des ministres.

Comment, depuis cinq ou six mois, le ministre des finances et la commission du budget, chacun de son côté, cherchent le secret d'établir l'équilibre budgétaire par des économies — des économies « réelles » comme M. de Douville-Maillefeu a pris soin de le spécifier — sans impôts et emprunts nouveaux? On dit qu'ils s'étaient concertés; qu'ils avaient fait, se conformant ainsi au programme que le ministère s'était tracé et avait indiqué à la Chambre. Cependant, ni le ministre des finances, ni la commission du budget n'étaient parvenus à résoudre ce problème. Et voici maintenant que, dans l'espace d'une heure, par une inspiration, par une illumination subite, ils ont mis le doigt sur la solution demandée!

Cette solution, qui a été ainsi entrevue après une délibération aussi courte que lumineuse, à quoi se résume-t-elle en réalité? Répond-elle au programme d'équilibre au moyen d'« économies réelles » que la Chambre a mis tant d'empressement à préciser? D'accord avec le gouvernement, la commis-

sion a demandé l'ajournement de la discussion sur le chapitre V, relatif à l'amortissement, et c'est ce chapitre V qu'elle se propose de réduire, ou plus vraisemblablement de supprimer. Ce prélèvement sur l'amortissement est un singulier moyen de faire des économies, et il ne suffit pas, d'ailleurs, pour donner au budget une apparence d'équilibre, bien moins encore pour payer les obligations à court terme au fur et à mesure de leur échéance. Pour remplacer l'argent qui manquera, on sera réduit à vendre au public de nouveaux titres d'obligations et on aura ainsi remplacé une émission de rentes semblable à celle que proposait M. Sadi-Carnot, par une émission d'obligations comme celle qui a été recommandée par M. Casimir Périer. Le budget extraordinaire suivra son cours paisiblement, et personne ne parlera plus du fameux principe de l'unité de budget.

M. le ministre des finances a donc retiré son projet d'emprunt, et renoncé à toutes

Il se disait intraitable et plutôt résolu à démissionner qu'à se soumettre, et pourtant il a fini par traiter. Ce n'est que visiblement ému, paraît-il, qu'il a cédé aux instances répétées de ses collègues et des membres de la commission. Quoiqu'il en soit, il sort de cette série de discussions incohérentes considérablement amoindri et incapable désormais de défendre un budget sérieux devant le Parlement. Quant à la Chambre, elle sera impuissante jusqu'à son dernier jour. On ne s'était pas fait beaucoup d'illusions lorsqu'elle a été élue; après le triste spectacle qu'elle a donné depuis une année, il n'y a plus rien à espérer. Il n'y a qu'à attendre de nouvelles élections générales qui donneront,

sans doute, à ce pays des représentants assez sérieux et assez pratiques pour s'occuper de ses véritables intérêts et faire une bonne République en faisant de bonnes finances.

★★

## LES CHAMBRES

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 20 novembre 1886.

BUDGET DE 1887.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget (article 63 nouveau, relatif à l'intérêt des fonds des caisses d'épargne).

M. de Soubeyran. — Il est bien pénible d'avoir à commencer les économies en les faisant porter sur l'épargne des pauvres gens; mais la mauvaise administration des finances a rendu toutes les économies nécessaires. Depuis qu'on a élevé à 2,000 fr. le chiffre des dépôts, on a drainé toutes les économies du pays pour les appliquer aux besoins du Trésor. Il en est résulté de graves inconvénients au point de vue de l'agriculture et de la petite industrie.

d'abaisser le taux de l'intérêt. On pourrait conserver le taux de 4 0/0 en faveur des petits dépôts jusqu'à 300 fr.; mais au-dessus de ce chiffre, il doit être réduit graduellement jusqu'à 2 0/0, pour les dépôts au-dessus de 1,000 fr. Il y a actuellement de véritables abus; en faisant les dépôts sur plusieurs têtes, la même famille arrive à avoir à la caisse d'épargne jusqu'à 30,000 fr., pour lesquels elle reçoit un intérêt de 4 0/0. (Mouvement.)

La réduction de l'intérêt produira une économie de 16 millions, qu'on ne saurait dédaigner; si elle porte sur les petites gens, il faut se rappeler qu'elle ne serait pas nécessaire si, depuis 1876, les finances avaient été administrées avec sagesse. (Applaudissements.)

M. Wilson. — La commission du budget, d'accord avec le gouvernement, propose de réduire à 3 fr. 25 l'intérêt bonifié aux caisses d'épargne privées, à 2 fr. 75 aux caisses d'épargne postales.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

61

## FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

### TROISIÈME PARTIE

#### Les reptiles mordent XIV

L'ANGOISSE DE WILHELMINE

Cependant un grand bruit se faisait dans l'escalier... Le son des voix se rapprochait.

Wilhelmine n'osait pas entrebâiller sa chambre. Il y eût des piétinements sur le carré, puis la porte d'entrée s'ouvrit, et la jeune fille distingua le souffle oppressé d'hommes chargés d'un lourd fardeau. C'était le blessé qu'on portait.

Elle prêta l'oreille, mais on parlait à voix basse. Elle ne pouvait rien distinguer. Il lui sembla que le groupe se dirigeait vers la salle à manger.

Une servante effarée entra alors dans la chambre de la jeune fille.

— Ah! mademoiselle, s'écria-t-elle... de cette voix éperdue que savent prendre les femmes en présence d'un malheur.

— On vient de le monter ?

— Oui, mademoiselle... Je l'ai fait déposer dans la salle à manger... Ah! le pauvre homme!

— Comment va-t-il ?

— Hélas! j'ai bien peur!...

Wilhelmine devint livide.

— Comment cela? fit-elle... Jean me disait que ce n'était pas grave.

— Jean le sait-il mieux que les autres!... Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est toujours sans connaissance.

— Le médecin n'est pas venu ?

— Pas encore...

La domestique allait à travers la pièce avec des gestes épouvantés, qui achevaient de mettre l'anxiété dans l'âme de sa jeune maîtresse.

— Mais je venais ici, dit-elle, pour chercher quelque chose dont on avait besoin. Qu'est-ce donc ?

— Des sels, peut-être ?

— Oui, c'est cela.

La servante s'empara d'un flacon sur la cheminée.

— Allez vite! fit Wilhelmine, et dès qu'il sera revenu à lui, qu'on me prévienne!

— Je n'ose pas le voir maintenant... Cela me ferait trop de mal,

— Ah! mademoiselle a bien raison. Ce n'est pas un spectacle pour mademoiselle.

La femme avait disparu sur ces mots avec son flacon... La fille de la marchande d'oranges resta seule de nouveau dans la chambre...

Le va-et-vient continuait vers la salle à manger. Les portes s'ouvraient et se fermaient violemment. Une odeur de vinaigre se répandait dans l'appartement, filtrait à travers les ouvertures. On entendait les pas des hommes qui s'éloignaient un à un.

Devant la maison, le groupe des curieux augmentait...

Wilhelmine avait le cœur serré comme si l'accident était arrivé à quelqu'un qui la touchait de près. Elle faisait des vœux mentalement pour que l'homme n'ait aucune fracture grave. Il lui semblait que s'il venait à mourir chez elle, en travaillant pour elle, elle se reprocherait cette mort comme un meurtre. Le moindre mouvement inaccoutumé la faisait tressaillir. Elle craignait toujours qu'on ne vint la prévenir que l'homme allait expirer.

Tout à coup dans le silence, un coup de timbre retentit. Le médecin sans doute. La porte s'ouvrit, puis un profond silence se fit, un silence lugubre, solennel, qui acheva de jeter le trouble et l'effroi dans l'âme de la jeune fille. Que se passait-il donc? Elle commençait à perdre les pieds. Elle allait ouvrir la porte, et se renseigner elle-même, bien que ce ne fût pas très convenable, quand trois coups timides furent frappés.

— Ouvrez! cria Wilhelmine, d'une voix serrée par l'émotion.

Un homme vêtu de noir, d'un certain âge, se présenta tout incliné.

La jeune fille frissonna.

— Je suis le médecin, mademoiselle, qu'on a envoyé chercher par votre ordre, dit l'arrivant, qui paraissait être un homme posé et solennel, un de ces docteurs placides que rien n'émeut.

— Vous avez examiné ce malheureux? s'écria aussitôt la jeune fille, impatiente d'être renseignée.

— Oui, mademoiselle.

— Puis s'apercevant, aux traits contractés de son interlocutrice, quelle anxiété l'agitait, il s'empressa d'ajouter :

— Oh! rien de grave, que mademoiselle se rassure!

— Il est revenu à lui ?

— Pas encore, mais cela ne va pas tarder. Le poulx commence à battre d'une façon plus régulière. J'ai craint un moment quelque lésion interne. Dame! la chute a été terrible.

— Et? fit Wilhelmine avec un geste d'impatience qu'elle ne put pas réprimer.

— Et je n'ai eu heureusement rien de pareil à constater, reprit tranquillement le médecin... Quand aux bras et aux jambes, aucune fracture. C'est même singulier, étant donné la hauteur d'où l'homme est tombé. Mademoiselle n'a pas été témoin de l'accident ?

— Non monsieur. C'est le cri que j'ai entendu, fit Wilhelmine, un peu rassurée, qui m'a fait regarder dehors.

— Il paraît que l'homme, reprit le docteur, était justement au point culminant de son échelle. Je ne m'explique pas, par exemple, comment il a pu perdre l'équilibre... Un étourdissement, peut-être... Ou bien il se sera trop penché pour regarder quelque chose... Tous ces ouvriers sont si imprudents! Si vous saviez combien d'accidents de ce genre! A chaque instants nous sommes appelés... sur tous les points de Paris... Des échafaudages qui se rompent... Des gens ivres qui culbutent!... Et des plaies horribles quelquefois, des mutilations à faire frémir de vieux praticiens comme moi... Heureusement ici, tout s'est bien passé...

(A suivre).

**M. de Soubeyran.** — Je maintiens mon amendement tendant à ce que l'intérêt soit de 4 0/0 jusqu'à 300 fr., et qu'il aille en décroissant jusqu'à 2 0/0 après 1,000 fr., aussi bien pour les caisses privées que pour les caisses postales.

**M. Versigny.** — L'Etat est exposé à de grands périls en temps de panique. Il est sous le coup d'un remboursement, en espèces, de 2 milliards. Il y a grand intérêt à diminuer ce péril en remettant au déposant un titre non remboursable. Aussi, je propose d'employer en achat de rentes les sommes qui dépasseront 500 fr. L'achat minimum de rentes sera de 15 fr.

**M. Hubbard.** — La question touche à la fois à l'intérêt budgétaire et à l'intérêt des déposants. Le projet de la commission est nouveau, et il a déjà provoqué plusieurs amendements; il paraît donc difficile de se prononcer dès à présent sur le projet.

Le régime des caisses d'épargne doit être étudié dans son ensemble et je demande l'ajournement jusqu'à la discussion de la loi présentée sur ce sujet.

**M. Wilson.** — En formulant une proposition nouvelle, la commission du budget n'a fait que se conformer à l'injonction de la Chambre qui a prescrit la recherche de toutes les économies. Comme ce n'est pas sur les services permanents du budget qu'on pourra réaliser 100 ou 150 millions d'économies, il faut bien s'adresser au fond même du budget.

L'amendement de M. de Soubeyran, qui propose un intérêt variable suivant l'importance du dépôt, serait très démocratique; mais il présente des difficultés d'exécution.

**M. Laroche-Joubert.** — En frappant surtout les petits déposants, le projet de la commission aura pour effet de décourager l'épargne, tandis que l'amendement de M. de Soubeyran conserve l'intérêt actuel aux petits dépôts, mais réduit celui qu'on paye aux capitaux de spéculation. (Très bien! très bien!)

L'ajournement de l'article demandé par M. Hubbard est repoussé par 449 voix contre 75.

L'amendement de M. de Soubeyran est également repoussé par 303 voix contre 206.

Le projet de la commission est adopté. Il formera un article nouveau à la loi de finances, sous le numéro 63.

**M. Pelletan.** — Je profite de l'occasion que m'offre le chapitre 20 relatif à la dette flottante, pour jeter un coup d'œil sur l'accroissement continu de notre dette publique.

On remarquera d'abord que l'intérêt de notre dette dévore le tiers d'un budget de trois milliards. Jamais les périodes de paix n'ont été employées à réparer les pertes des périodes de guerre. Il y a là un véritable danger national. Une grosse dette n'a jamais été un élément de force et de gloire commune de tous les peuples, c'est un élément de destruction, et pendant que la dette de tous les autres pays s'amortit, la nôtre augmente tous les ans.

Si cela continue, la France ne sera plus en état de soutenir la concurrence avec les autres nations. (Mouvement.) On parle toujours d'économies, surtout quand on discute le budget; mais on les oublie quand il s'agit d'expéditions coloniales ou de grands travaux.

D'ailleurs, ce n'est pas en rognant chaque chapitre du budget qu'on obtiendra des résultats effectifs; ce qu'il faut, c'est réformer les institutions.

Les services publics sont entre les mains d'une sorte de mandarinat; ce qu'il faut, c'est faire des réformes, non contre la bureaucratie, mais avec elle, en l'intéressant à diminuer les dépenses. Pour cela, la séparation de l'Etat banquier et de l'Etat gouvernement s'impose. L'Etat prend les charges d'un banquier et n'en a pas les bénéfices; plus il reçoit d'argent, plus ses charges augmentent.

C'est en ce sens qu'il faut faire la réforme que le ministre avait promise en demandant son premier emprunt, promesse qu'il n'a pas tenue.

**M. de Soubeyran.** — Je propose de réduire à 17 millions le crédit de 23 millions et demi, porté au chapitre 20. Cette économie serait réalisée en réduisant le taux de l'intérêt alloué aux trésoriers-payeurs généraux pour leurs avances au Trésor.

M. de Soubeyran consent à ramener la réduction proposée par lui à un million. Il dépose un amendement dans ce sens.

L'amendement est adopté par 450 voix contre 100.

**SENAT**

Séance du 20 novembre 1886.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la chasse.

**L'article 4** interdit la vente, le transport et le colportage du gibier en temps prohibé. La commission ajoute cette disposition : « à moins que l'expéditeur ne prouve que le gibier a été tué ou pris dans des conditions licites. »

Elle ajoute en outre que « l'interdiction de la mise en vente ne sera levée que vingt-quatre heures après l'ouverture de la chasse; elle ne reprendra son effet que quarante-huit heures après la fermeture. »

**M. Bernard,** sous-secrétaire d'Etat. — Je demande au Sénat de repousser la disposition additionnelle introduite par la commission. Cette disposition, en effet, détruit toute l'économie de la loi et favorise le braconnage.

**M. Tenaille-Saligny,** rapporteur. — La com-

mission n'insiste pas pour l'adoption de cette disposition, et s'en rapporte sur ce point au Sénat.

Le Sénat adopte l'article 4, avec suppression de la disposition additionnelle combattue.

L'article 5 est adopté.

**M. Loubet,** à propos de l'article 6, demande pourquoi on laisse vendre sans que la police interviene.

**M. Bernard.** — Ce transport s'opère contrairement à la loi. Le gouvernement s'appliquera à le faire cesser.

L'article 6 est adopté.

**M. Bozérian,** sur l'article 7 qui fixe le prix du permis de chasse à 28 fr., demande, par un amendement, que ce prix soit fixé par une loi spéciale : il y a là, dit-il, une question constitutionnelle. En effet, le Sénat n'a pas le droit de fixer le premier le taux d'un impôt.

**M. Tenaille-Saligny.** — Je n'ai pas à discuter la théorie présentée par M. Bozérian, puisque la commission ne propose aucun changement dans le prix du permis de chasse.

**M. Bozérian** retire son amendement et se rallie à l'article de la commission.

**M. de Gavardie.** — Je reprends l'amendement, tout en déclarant que je ne l'accepte pas. (On rit.) L'amendement n'est pas pris en considération.

**M. Garrigat.** — Je demande, par un amendement, la création de permis quotidiens dont le taux sera ultérieurement déterminé. Mon amendement vise surtout les personnes qui ne peuvent chasser que rarement.

**M. Paris.** — L'amendement est impraticable et amènerait la destruction du gibier.

L'amendement est repoussé par 158 voix contre 71.

L'article 7 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

**INFORMATIONS**

**Election législative du Nord**

M. Tristan, répub. .... 147,275 voix (élu)  
M. Dervaux, conserv. .... 121,859

**La Russie à Constantinople.** — Des renseignements puisés à bonne source permettent d'affirmer que la Russie est prête à entrer en campagne. On ne dissimule nullement dans les cercles politiques, à St-Petersbourg, que l'objectif immédiat de la Russie est Constantinople.

**Le résident général du Tonkin.** — M. Bihourd, accepte le poste de résident général au Tonkin.

Le ministre des affaires étrangères, a reçu, samedi, M. de Mohrenhein, ambassadeur de Russie.

**En Extrême-Orient.** — Le contre-amiral Layre, récemment appelé au commandement en chef de la division d'Extrême-Orient, s'embarquera le 16 janvier prochain et se rendra directement à Hong-Kong pour rencontrer le *Turenne*.

Le contre amiral Rieunier, lui remettra ses pouvoirs vers le 25 février et rentrera aussitôt en France.

**Les amis de Paul Bert.** — Les amis de M. Paul Bert, à Hanoï, viennent de commander un médaillon de Paul Bert au sculpteur Bartholdi. Ce médaillon figurera à l'exposition d'Hanoï. Une souscription destinée à couvrir les frais est ouverte à Hanoï.

**Légion d'Honneur.** — La chancellerie vient d'arrêter le nombre des décorations (Légion d'honneur et Médaille militaire) qui seront attribuées à l'arme de l'infanterie et aux services qui en dépendent, à l'occasion du 1<sup>er</sup> janvier 1887 :

Troupes de l'infanterie. — 4 Croix de Commandeur, 25 d'Officier, 458 de Chevalier et 86 médailles militaires.

Service du recrutement. — 4 Croix d'Officier et 9 de Chevalier.

Secrétaires d'état-major. — 4 Croix de Chevalier et 3 médailles militaires.

Armée territoriale. — 2 Croix d'Officier et 40 de Chevalier.

**Un coup de revolver.** — Un coup de revolver a été tiré, dimanche, vers cinq heures, sur le tramway 2396, qui fait le service du Louvre à Sèvres, au moment où il passait entre la rue Mirabeau et la rue Willem. Deux glaces ont été brisées.

**Explosion de dynamite.** — Une explosion de dynamite s'est produite à Balatré, canton de Gemblaux (Belgique), dans la maison du bourgmestre; connu pour ses opinions libérales. C'est la seconde fois qu'une tentative semblable se produit contre le bourgmestre. Les dégâts sont considérables.

**Ministère de la guerre.** — Le ministre de la guerre vient de décider que le képi 1<sup>re</sup> tenue, nouveau modèle, serait obligatoire dans l'artillerie et le génie, à partir du 25 décembre.

**Le Comorin.** — Le Comorin est arrivé au Tonkin, le 15 novembre.

**CHRONIQUE LOCALE**

ET RÉGIONALE

**EN PRÉPARATION**

*Le compte-rendu du Bal des Pêcheurs, illustré par MM. C..... Lef...; texte de X\*\*\**

Sera vendu au profit des pauvres

**Bal des chasseurs.** — La réunion qui a eu lieu samedi, 20 novembre courant, coïncidant avec la soirée théâtrale, les chasseurs réunis, n'ayant cru ne rien devoir décider, prient et engagent MM. les chasseurs de la ville de Cahors, de vouloir bien se réunir le jeudi 25 novembre prochain dans une des salles de la Mairie à 8 heures du soir.

Notre compatriote, le capitaine de Colomb, fils de l'honorable commandant en chef de 15<sup>e</sup> corps d'armée, amputé du pied à Lang-Son, au Tonkin, est admis à la retraite avec une pension de 4,000 fr. pour perte d'un membre.

Le ministre de l'instruction publique vient d'envoyer une circulaire aux recteurs, inspecteurs d'académie et proviseurs pour interdire à tous les professeurs des lycées de donner des leçons ou de faire des cours dans les établissements privés.

D'après le ministre, en effet, les professeurs, en donnant des leçons dans ces établissements privés, et principalement dans les pensionnats de jeunes filles, font sans le vouloir, une réelle concurrence aux établissements de l'Etat entretenus, à grands frais par les contribuables.

**La loi sur la chasse.** — Le Sénat a adopté, jeudi, l'ensemble de l'article 2 sur la chasse, et l'article 3 ainsi conçu :

Art. 3. — Les préfets détermineront, par des arrêtés publiés au moins dix jours à l'avance, les jours et les heures de l'ouverture et de la fermeture des diverses espèces de chasse. Ces arrêtés seront soumis à l'approbation du ministre de l'intérieur.

Exceptionnellement, les préfets pourront, pour des raisons majeures, modifier, par arrêté publié cinq jours à l'avance, les dates d'ouverture et de fermeture.

**Les sucres de vendange.** — Le conseil d'Etat vient d'avoir à se prononcer sur une question qui intéresse à la fois les industries sucrière et vinicole.

A la suite de réclamations des chambres de commerce de Nantes et de Reims, le gouvernement a mandé à la section des finances si les sucres candis, dont certains viticulteurs se servent pour relever le titre alcoolique de leurs vins, peuvent être admis au bénéfice de la taxe réduite de 20 francs, établie par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1884, au profit des sucres employés au vinage.

La question ne se posait que pour les sucres versés dans des moûts avant la fermentation, et non pour ceux dont on se sert lors de la mise en bouteille pour charger d'acide carbonique les vins dits mousseux. Même réduite à ces termes, la section l'a résolue par la négative, malgré la confusion établie par le tarif général des douanes entre les candis et les raffinés; cela parce que l'admission des premiers au bénéfice de la taxe réduite serait en contradiction avec l'esprit des articles 1 et 2 combinés de la loi de 1884.

**Caisse des retraites pour la vieillesse.** — Nous recevons la lettre suivante, sur laquelle nous ne saurions trop attirer l'attention des pouvoirs publics. L'idée émise par notre concitoyen est, en effet, digne du plus grand intérêt et, si elle parvenait un jour à entrer dans la voie de la réalisation, on pourrait dire alors qu'on des côtés du grand problème social, et non des moins importants, serait résolu.

Monsieur le rédacteur,  
J'ai eu l'avantage de soumettre à votre appréciation une proposition tendant à ce que le gouvernement autorise une souscription libre et permanente dans toute la France, à la générosité de chacun, et dont le produit servirait à former un capital perpétuel et inaliénable pour la caisse nationale de retraites pour la vieillesse.

Le conseil général s'est associé par un vœu favorable à cette proposition; vous avez bien voulu, Monsieur le rédacteur, m'assurer votre bienveillant concours, vous n'y avez vu, en effet, aucune couleur politique: la France entière, riche ou pauvre, unie dans un but humanitaire pour assurer, dans un avenir prochain, quelques années de repos et de tranquillité, à tous ceux que le malheur ou les charges de toutes sortes mettent dans l'impossibilité absolue

de s'assurer quelque bien-être dans leur vieillesse.

Je crois, pour ma part, qu'à un moment donné, l'Etat sera mis dans l'obligation d'une façon quelconque d'assurer une pension quelque minime qu'elle soit, à toute personne ayant atteint la soixantaine et n'ayant aucun moyen d'existence.

La proposition a donc un double but: donner à l'Etat un capital sans y être contraint et faire une bonne action, la plus belle de la vie sans contredit; car elle est et reste acquise à la postérité, et le jour où l'Etat aura un capital nécessaire pour dire à chaque travailleur: « Je te dois à soixante ans une rente de 300 fr. à la condition que tu joueras la somme pendant les trente années de ta jeunesse ». Ce jour-là le problème social sera résolu.

Je ne crois pas qu'il y ait, dis-je, un ouvrier qui ne comprenne de tels avantages, et alors, point ne sera besoin de lois pour le forcer à être économe.

C'est donc par voie de pétition que nous devons agir afin de saisir le Parlement le plus tôt possible par l'intermédiaire de nos représentants.

Je viens donc, Monsieur le rédacteur, faire appel à la presse sans distinction d'opinion en faveur de la pétition; puisse-t-elle préparer en France, dans un avenir prochain, le concordat social que nous désirons tous.

Recevez, etc.

C. F.

**Cahors.** — VOLS. — Un vol vient d'être commis chez un bijoutier de Villefranche-d'Aveyron, auquel huit montres ont été soustraites. Chose assez singulière, les voleurs, pour pénétrer chez ce bijoutier, ont employé les mêmes procédés que les malfaiteurs, qui, dans la nuit du 15 au 16 novembre, ont pénétré dans le bureau de M. Castagné, percepteur à Cahors; l'instrument, d'une forme toute particulière, dont on s'est servi dans les deux cas, paraît notamment être le même. De plus, le vol de Villefranche avait lieu le lendemain du jour où M. Castagné était dévalisé.

Les voleurs du percepteur de Cahors et du bijoutier de Villefranche seraient-ils les mêmes?

**Observations pluviométriques.**

Il résulte d'un rapport de M. l'ingénieur en chef du département du Lot que, du 1<sup>er</sup> juillet 1885 au 1<sup>er</sup> juillet 1886, la hauteur d'eau moyenne tombée dans notre département, a été de 1021<sup>mm</sup>68; elle avait été de 777<sup>mm</sup>59 l'année dernière et de 794<sup>mm</sup> il y a deux ans; l'année 1885-86 a donc été plus pluvieuse que les deux qui l'ont précédée.

Il en a été de même du nombre de jours de pluie, qui a été de 105 en moyenne dans le département, nombre supérieur à 94 et 98, résultat des années précédentes.

C'est toujours à Latronquière que la hauteur d'eau tombée est maximum; mais c'est à Puy-l'Evêque qu'elle a été minimum pendant cette dernière année. Le plus grand nombre de jours de pluie se constate encore cette année-ci à Latronquière, mais c'est à Luzech qu'il a plu le moins souvent.

Le mois de novembre est celui où on a enregistré la hauteur d'eau maximum; le mois d'octobre a donné le plus grand nombre de jours de pluie. C'est au mois de décembre 1885 qu'il y a eu la moindre hauteur d'eau tombée et au mois de juillet qu'on a constaté le moins grand nombre de jours de pluie.

Le cube total d'eau pluviale tombée dans le département, dans la période que nous venons d'étudier, a été de cinq milliards trois cent soixante-six millions et demi de mètres cubes d'eau.

**Incendie.** — Dimanche matin, vers dix heures, une incendie a éclaté à St-Romain, section de Gourdon, et a consumé une maison d'habitation appartenant au nommé Arteil. Les pertes, évaluées à la somme de 14,000 francs, sont couvertes par une assurance.

**Epidémie.** — La fièvre typhoïde fait toujours de grands ravages dans les communes de Vaire, Beauregard, Vidailac, du canton de Limogne.

Particularités terribles: les cas, dans l'épidémie présente, sont presque tous suivis du typhus noir.

Les victimes sont généralement choisies parmi les jeunes personnes de 18 à 30 ans.

Les cas sont presque toujours suivis de mort.

— Une autre épidémie qui, pour ne pouvoir pas être comparée à la première, fait aussi des ravages redoutables dans ce malheureux canton, c'est une mortalité vraiment effroyable de toutes sortes de volatiles: les oies, les canards, les poulets meurent par monceaux et avec une rapidité prodigieuse. Pour ne citer qu'un exemple:

Une femme habitant Limogne a laissé, un de ces derniers soirs, bien portantes comme d'habitude, quatre oies qu'elle était en train de garder. Le lendemain matin elle rouvre l'étable sans défiance et trouve... quatre cadavres!

**Accident mortel.** — Samedi dernier, le sieur Griffoul Jean, âgé de 38 ans, charpentier à Catus, coupait un peuplier à Lberm, lorsque l'arbre tomba sur lui et l'écrasa. Griffoul laisse une veuve et deux enfants dans une grande misère.

**La foire de Saint-Jean-de-Laur,** a été belle. Malgré cela, les affaires sur les bœufs ont été sans importance.

Les brebis valaient 15, 18 et 20 fr. pièce, suivant qu'elles étaient grasses.

Les porcs gras se vendaient de 45 à 48 fr. les 50 kil., poids vifs.

Bon nombre de porcelets se sont vendus à un prix assez élevé.

Les oies se vendaient 13, 14 et 15 fr. la paire, suivant grosseur.

Les truffes se payaient de 1 à 2 fr. la livre, et les œufs de 75 à 80 cent. la douzaine.

Il s'est aussi vendu quelques pièces de gibier, mais à un prix modéré.

**Faits Divers**

**Merlatti.** — Merlatti est à la moitié de sa terrible expérience. Il en est à son vingt-cinquième jour de jeûne. Le comité médical s'est réuni vendredi pour obtenir du jeune Italien qu'il renoncât à aller plus avant dans cette lutte contre la nature. Rien n'a pu ébranler sa résolution.

Un médecin lui demandait s'il songeait à la mort, s'il ne craignait pas d'accident.

« Non, a-t-il répondu. Je suis sûr de ne pas mourir de cela. Je me connais. Seulement, j'ai peur du froid. N'étant pas aussi résistant qu'avant mon jeûne, il pourrait bien m'arriver malheur si je prenais froid. »

Du reste, toutes les précautions ont été prises pour que l'intéressant sujet soit à l'abri des rigueurs de l'hiver. La chaleur de son appartement est soigneusement mesurée.

L'amaigrissement continue. Les muscles de la face commencent à disparaître. Il ne restera bientôt plus que la peau sur toutes les parties du corps.

Les médecins pensent qu'il est difficile que Merlatti dépasse le maximum déjà atteint de trente-six jours de jeûne. En effet, d'après la progression suivie par la déperdition musculaire, le jeune peintre en serait réduit au trente-septième jour à vivre de ses organes essentiels, ce qui constituerait des lésions mortelles.

Tel est l'avis de plusieurs membres du comité. Les personnes qui n'ont pas vu Merlatti depuis trois jours le trouvent sensiblement changé.

Le problème devient donc de plus en plus intéressant, et Merlatti lui-même ne peut le résoudre, puisqu'il n'a jamais franchi le cap de 36 jours.

Il reçoit toujours, de midi à six heures, les visites qu'on veut bien lui faire.

**Le crime de la rue Saint-Jacques.** — Rossel, car aujourd'hui il est établi que cette orthographe est bien celle de son nom, est toujours au Dépôt, qu'il ne quittera que demain pour Mazas.

Rossel a été examiné samedi très minutieusement, sur la demande du juge d'instruction, par un des médecins du Dépôt.

Etonné qu'avec sa faiblesse apparente, Rossel ait pu venir à bout aussi facilement de sa victime, le médecin lui a demandé comment il s'était pris pour tuer sa femme.

Rossel raconta alors qu'au moment où, à demi renversée par le lien qu'il lui avait passé autour de la tête, la malheureuse femme pirouettait sur elle-même, il lui prit le cou par derrière avec ses deux mains croisées et la jeta brutalement ainsi sur le parquet. Ceci est conforme aux déductions des médecins légistes.

Rossel parle avec une assez grande volubilité, mais il se montre très réservé lorsqu'on entame la question du complice qu'on lui suppose.

Un agent, invité par le juge d'instruction à mettre sa main dans celle de Rossel, celui-ci, quelques efforts qu'il ait pu faire, n'a réussi qu'à exercer une pression très faible.

On croit encore à l'existence d'un complice.

**Ces bons Allemands**

La *Strassburger Post* publie en tête de ses colonnes un long article intitulé : « On boit trop en Allemagne » :

Oui, conclut-elle, on boit trop, beaucoup trop chez nous ! Nous le répétons et personne ne nous contredira.

Que l'on voie donc ce qui se passe dans les familles dont le chef assiste à la « choppe du matin » et s'assied le soir à la table des habitués.

A la maison, la femme et les enfants mènent une existence misérable avec du pain et un peu de café, tandis que monsieur l'époux se

fait servir des rôtis à la brasserie et avale « six seidels ».

Il importe de réagir d'une manière énergique. Le centre de gravité de la vie de nos hommes allemands doit se trouver dans leur profession, dans leur famille et non au cabaret.

**Un officier mangé par un requin.** — *L'Express*, de Lyon, publie la lettre suivante qui lui est adressée de Madagascar :

« Tamatave, 25 octobre.

« Je vous annonçais dans ma dernière lettre qu'un officier de cavalerie venait d'être dévoré par un requin dans la rade.

« Ce malheureux officier est un de vos compatriotes, un Lyonnais, je crois ; il se nomme M. Donzelle, était lieutenant au 3<sup>e</sup> hussard en garnison à Vienne et avait été envoyé à Tamatave, les uns disaient en retrait d'emploi, les autres en non activité. Je crois qu'il était en non activité ; il allait même rentrer en France par le premier courrier et reprendre du service ».

M. Donzelle se baignait dans la rade avec un officier de gendarmerie. Tout à coup, s'étant avancé en mer, il poussa un grand cri.

« L'officier de gendarmerie se retourna et vit le malheureux Donzelle qui se débattait contre le requin qui l'avait saisi par une jambe. Ce fut l'affaire d'une seconde ; Donzelle disparaissait bientôt sous l'eau qui se teignait de son sang.

« De la rade, on avait entendu les cris du malheureux et les appels de l'officier de gendarmerie. Mais il ne fallait pas songer à sauver le pauvre officier.

« On n'a pu retrouver son cadavre ».

**CHRONIQUE THÉÂTRALE**

Le *Petit Duc* ne me paraît pas être une de ces pièces qui nous passionnent, qui font éclater des transports d'enthousiasme dans le public. La cause du calme des spectateurs réside sans doute dans le fond de la pièce qui n'a, par elle-même, rien de bien entraînant.

Le duc de Parthenay, un gamin de 15 ans, est marié, pour des raisons politico-financières, à une jeune fille noble, au moins aussi jeune que lui. Ils sont l'un et l'autre bien novices et envisagent avec un certain embarras le moment où ils se trouveront seuls dans leur appartement ; aussi se préparent-ils à leur nouveau rôle par des essais aussi timides que platoniques. Le duc s'échauffe bientôt à ce jeu cependant

Aux âmes bien nées  
La valeur n'attend pas le nombre des années.

et brûle d'impatience en attendant le moment où il pourra prouver à sa « petite femme » qu'

on a l'âge du mariage  
Quand on a l'âge de l'amour.

Mais il y a loin de la coupe aux lèvres, parfois. Le mariage célébré, on lui prend sa femme — le roi le veut ainsi — pour l'enfermer dans le couvent des demoiselles nobles de Lunéville. Elle lui sera rendue dans deux ans, et au bout de ce temps, il pourra jouir des « prérogatives du mariage ». Comme compensation, il est nommé colonel du régiment de Parthenay.

Lorsqu'il a reçu le serment de fidélité et d'obéissance de ses soldats et qu'il est sûr de ne pas être « colonel pour rire » comme il a été « mari pour rire », il court délivrer, à la tête de son régiment, celle qu'on a ravie à son amour parce que « ils sont trop jeunes ». Le couvent est pris par ruse, mais le devoir oblige notre colonel à renoncer momentanément à la conquête de sa femme, pour voler sur le champ de bataille au secours de son général. Son intervention décide du sort de la journée en faveur des troupes françaises. Il est chaleureusement félicité par son général et on lui rend sa femme. C'est la fin de la pièce.

Je n'ai pas parlé, pour plus de rapidité dans l'exposition du sujet, du personnage de Nicolas Frimousse. Nous voyons ce vieil original tour à tour précepteur du duc de Parthenay, professeur de littérature au couvent des demoiselles nobles de Lunéville, et puis chargé de la défense de cet établissement, assiégé par le duc. — Enfin, à la bataille gagnée par son ancien élève, nous le voyons prendre son courage à deux mains... tourner le dos et fuir dès le commencement du combat.

Son caractère contraste singulièrement avec celui de Montlandry, un intrépide soldat, professeur d'armes du duc auquel il a su inspirer des sentiments qui ont fait de lui un héros de 15 ans.

Les autres rôles de la pièce ont une importance tout à fait secondaire ; c'est pourquoi nous n'insistons pas.

Samedi dernier, la troupe de M. Caron a mérité les éloges les plus vifs. Nous regrettons vivement l'absence d'un public nombreux, car rien n'avait été épargné pour lui procurer tous les agréments que l'on peut espérer trouver dans un théâtre de province.

M. Dalbressan, quoique jouant un rôle assez effacé, celui de Montlandry, a trouvé moyen de se faire applaudir et de justifier le jugement que

nous avons porté sur lui dans notre dernière chronique.

M. Roche a montré un comique gros, mais plaisant dans son rôle de Nicolas Frimousse.

M<sup>me</sup> Roche, dont nous vous entretenons pour la première fois, n'aura pas à faire d'efforts pour nous convaincre qu'elle est une véritable artiste. Elle a tenu son rôle de duchesse avec une grâce ingénue dont nous ne saurions trop la féliciter.

M<sup>me</sup> Deslaurent a bien joué aussi. Les ducs de ce genre sont fort rares.

Si la pièce que nous analysons n'offre pas grand intérêt par elle-même, sa musique au contraire nous récréa très agréablement. Signalons entre autres jolis passages le duo « qu'on est bien quand on est mal. »

Avant de terminer ce compte rendu, nous tenons à faire connaître à nos lecteurs la ligne de conduite que nous nous proposons de suivre dans nos chroniques hebdomadaires.

Notre devise porte ces deux mots « sincérité — bienveillance. » C'est vous dire que nous nous imposons le devoir, pénible parfois, de signaler les défauts de la troupe, aussi bien que ses qualités. La direction ne nous en voudra pas, nous l'espérons. Nous nous plaisons à croire au contraire qu'elle nous saura gré de lui faire connaître les désirs du public cadurcien, et partant, de la mettre à même de satisfaire ses exigences dans la mesure du possible.

Pour débiter : M<sup>me</sup> P... est d'avis qu'il serait préférable d'avoir des entr'actes moins longs et un petit vaudeville pour commencer la séance. Elle a raison ma voisine, je le crois du moins.

Notre impression sur les deux dernières représentations au Théâtre, peut se résumer en quelques mots : orchestre sans précédent à Cahors, interprétation des meilleures. Ce sont des conditions excellentes, Mesdames, pour nous faire passer samedi prochain une soirée délicieuse avec *Gilette de Narbonne*.

HENRI.

**Bibliographie**

ST-NICOLAS, 6<sup>e</sup> année. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, à Paris. — Sommaire du numéro 50. (14 novembre 1886). — Ours et Poissons. Victorien Aury. — Histoire d'un vieux chat. Mitoche. — Un déshérité. Budoxie Dupuis. — Messire l'Ogre. Ch. Ségard. — Au Tonkin. (\*\*\*) — La boîte aux lettres. — La Tirelire aux devinettes. — Illustrations par M. Nagent, C. Larsson, A. Sandos, B. de Monvel, Dick de Lonlay, Mès, etc.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé par J.-A. Barral. — Rédacteur en chef : Henry Sagnier. — G. Masson, éditeur, 420, boulevard Saint-Germain, Paris. — Un an, 20 francs. — Sommaire du numéro 919, du 20 novembre 1886. — H. Sagnier. Chronique agricole. — P. de Gasparin. Courriel du sud-est. — Rigal. Réformes des systèmes de culture. — Duponchel. L'utilisation des eaux du Rhône. — Schut. Production des plants enracinés de vignes. — De Sardriac. Batteuses du système Albaret. — H. Sagnier. Association pomologique de l'Ouest. II. — Gastine. Sur la diffusion du sulfure de carbone. — Gos. L'achat en commun des tourteaux. Marsais. Société nationale d'agriculture. Rémy. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — Boite aux lettres. — Gravures noires : Machine à battre à grand travail ; Batteuse dite à retour de paille avec séparateur. — Abonnements d'essai : 1 mois, 1 fr. 50 en timbres-poste.

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE. — Sommaire du numéro 45. (14 novembre 1886). — A. de Cérès. Chronique agricole. — E. Lecouteux. L'agriculture au Conservatoire national des arts et métiers. — Eug. Gayot. La société laitière et la halle au lait de Mulhouse. — M. Perret, D<sup>r</sup> Patrigeon. Expériences comparatives sur le traitement du mildiou par le sulfate de cuivre. — Gustave Heuzé. Décroissement de la taille dans la race charolaise. — Léon Bussard. Appareil à mesurer le lait. — O. Grille. Mise en valeur des marais de Fos. — M. Ringelmann. Congrès pomologique de l'Ouest à Versailles. — J. Sabatier. Société nationale d'agriculture de France. — Correspondance. — B. Durand. Revue commerciale. — Prix courant des denrées agricoles. — Cours de la Bourse. — Gravure noire : Appareil à mesurer le lait, système suisse.

Étude de M<sup>e</sup> J. LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénelon, n<sup>o</sup> 7, successeur de M<sup>e</sup> Bousquet.

**EXTRAIT**

D'UN

**Jugement en séparation de biens**

Suivant jugement contradictoire, rendu par le Tribunal civil de Cahors, le dix-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, la dame Marie Malmon, sans profession, épouse du sieur Dajeau Louis, propriétaire, cultivateur, domiciliée à Lapeyre, commune de Bergant, a été séparée de biens d'avec ledit Dajeau Louis, son mari.

Pour extrait certifié conforme.  
Cahors, le vingt novembre mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant,  
Signé : LACOSSE.

**DERNIÈRE LOCALE**

**Nécrologie.** — Nous avons le regret d'annoncer la mort du doyen des universitaires de Cahors, helléniste distingué, ancien professeur au Lycée de Cahors, M. Bourdon, décédé, dimanche, à l'âge de 79 ans.

Ses obsèques ont eu lieu ce matin. Un nom-

breux cortège d'amis et d'anciens élèves a tenu à rendre les derniers devoirs à un homme excellent entre tous.

M. Bourdon venait de mettre la dernière main à une traduction de Sophocle et d'Eschyle, véritable travail de bénédictin, dont il a fait, nous assure-t-on, don à la ville de Cahors.

**Arrestation.** — Lundi, le bijoutier qui avait été victime de l'escroquerie de Paul Dufour et Charbonnier, passant place du Théâtre-Français, à Paris, aperçut le premier de ces jeunes gens ; il le saisit au collet, appela deux agents et le fit conduire au bureau de M. Allais commissaire de police, qui a fait écrouer Dufour au Dépôt.

**Saint-Céré.** — Dans moins de dix-huit mois, trois personnes se sont volontairement donné la mort. Le dernier qui a mis fin à ses jours est un nommé Lacroix, fils de l'artificier de notre ville. Ce malheureux s'est tué vendredi soir, à l'aide d'une arme à feu, parce que ses parents n'avaient pu lui fournir la somme de 100 fr. pour quitter le pays.

**Montauban.** — Dimanche matin, le feu a pris à l'imprimerie de M. Granié. Quand les secours sont arrivés, il était trop tard : les flammes alimentées par un stock considérable de papier et par l'encre d'imprimerie avaient envahi les ateliers et la maison d'habitation. Tout a été détruit. On a dû se borner à préserver les maisons voisines.

**DERNIÈRE HEURE**

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS**

Séance du 22 novembre.

La discussion du budget des finances est reprise.

Sur le chapitre 27 qui a trait aux pensions militaires de la marine, M. Jules Roche propose de diminuer de 827,000 fr. le chiffre prévu par la commission. Renvoi de l'amendement à la commission.

M. le marquis des Roys, combat l'assimilation des douaniers et des gendarmes et demande de ce chef une économie de 150,000 fr. environ.

L'amendement est renvoyé à la commission. Le chapitre 38 assure aux victimes du coup d'Etat du 2 décembre 51 une rente de 7 millions 835,000 fr.

Le chapitre 38 est adopté par 357 voix contre 177.

M. le prince de Léon demande la suppression du chapitre 42 qui donne au président de la République 300,000 fr. de frais de voyage et de représentation. Son amendement est repoussé.

M. Lefèvre Pontalis demande la réduction d'un tiers de l'indemnité parlementaire dont le payement est prévu par le chapitre 44.

La prise en considération n'est pas ordonnée.

Paris, 22 novembre, 9 h. s.

On annonce officiellement que M. Massicault a accepté les fonctions de résident général de France à Tunis.

Aden, 28 novembre.

Des avis de source anglaise rapportent qu'un officier et sept matelots du navire de guerre français le *Pingouin*, qui avaient débarqué à Ambadu pour faire eau, ont été massacrés par les Issomali.

**BOURSE. — Cours au 19 nov.**

3 0/0.....	83 00
3 0/0 amortissable (ancien).....	00 00
3 0/0 id. 1884.....	85 95
4 1/2 0/0 ancien.....	109 75
4 1/2 0/0 1883.....	109 75

**Dernier cours du 19 nov.**

Actions Orléans.....	1,330 00
Actions Lyon.....	1,243 75
Obligations Orléans 3 0/0.....	390 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	327 00
Obligations Lombardes (jouissance.....)	323 50
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	344 00

**A MON SAUVEUR!**

Kirchompré, Gerardmer (Vosges), le 12 mai 1886.

Je souffrais depuis trois ans d'un rhume et d'une douleur entre les deux épaules, occasionnée par des quintes de toux qui mettaient ma vie en danger. J'ai pris beaucoup de remèdes, j'ai consulté un grand nombre de médecins, sans avoir jamais pu obtenir le moindre soulagement.

Une seule boîte de Pastilles BRACHAT, à la *Sève de Pin*, a produit ce que plusieurs années de médication n'ont pu obtenir, et la seconde boîte me donnait une guérison complète.

CARILLON, menuisier.

Vu pour légalisation : le Maire, Félix MARTIN.

Demandez les Pastilles BRACHAT dans toutes les pharmacies. La boîte, 1 fr. 50, contre mandat ou 10 timbres-poste, adressés à M. BRACHAT, pharmacien, 61, rue Leyteire, Bordeaux.

Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies.

**Demandez partout  
Le Rhum St-Georges  
GOUTEZ ET COMPAREZ !!**

